



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 119522

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de décret du 13 octobre 2006 portant modification des décrets n°s 50-581 et 50-582, définissant les obligations de services des professeurs des lycées et collèges. De nombreux enseignants des filières générales et notamment technologiques font part de leur inquiétude concernant ce projet de décret. Leur crainte de perdre l'heure de décharge dite « heure de première chaire » est importante, cette heure est pourtant fondamentale pour eux au vu de la charge de travail que représente la préparation des cours pour une année aussi fondamentale que la 1re. Cette réforme risque également de faire diminuer le traitement mensuel des enseignants à hauteur de 5 %. Cette baisse possible est ressentie comme une sanction injuste alors même que l'investissement des enseignants est très important pour cette année cruciale de la 1re notamment en terme de préparation des cours, de recherche documentaire, de concertation de l'équipe pédagogique, de la correction des devoirs et de l'aide à l'orientation des élèves. Il lui demande donc quelles sont ses intentions concernant ce projet de modification des heures de première chaire.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119522

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2032